

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Haute-Garonne
Canton de Portet-sur-Garonne
Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal
Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni à salle polyvalente de l'Espace associatif 1901, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Maire.

Date de la convocation : Le 4 avril 2024

Nombre de Conseillers : 23 – En exercice : 23 – Présents : 16 – Votants : 23

Présents : M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. DEJEAN Serge, M. GIRAUD Jean-Claude, Mme SINIGAGLIA Françoise, M. SERRES Alain, Mme BOY Giselle, Mme JOUEN Claudie, M. PINEAU Hervé, Mme SOUM Sylvie, Mme HEBRARD Céline, M. COSTES André, M. PASCUAL Vincent, Mme PUECH Florence, M. DUBOS Laurent, Mme SALA Chrystelle.

Procurations : M. EXPERT Bernard à M. MUNOZ, Mme PAULIGNAN Myriam à Mme JOACHIM ; M. HENOT Pierre à M. GIRAUD ; M. DARCHE Yoann à M. PINEAU ; Mme ESTER Eva à Mme SINIGAGLIA ; Mme WIECZORECK Jacotte à M. DEJEAN ; M. MURATORIO Grégory à M. COSTES.

M. DEJEAN a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat 2023

DELIBERATION N° 2024-14

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2, D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

VU la délibération de ce même jour approuvant le Compte Administratif 2023 du budget principal ;

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du compte de résultat 2023 :

- Excédent de fonctionnement (Résultat cumulé)	894.753,83 €
- Excédent d'investissement (Résultat cumulé)	107.526,46 €

Résultat de clôture de l'exercice	1.002.280,29 €

Il précise qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de **fonctionnement**, au titre de l'année 2023, qui est arrêté à la somme de **894.753,83 €**.

Il propose de reporter, comme suit, le montant de cet excédent :

- Affecter la somme de **294.753,83 €** en section de fonctionnement, chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté,
- Affecter la somme de **600.000,00 €** pour couvrir le besoin de financement et en crédits de réserve de la section d'investissement, à l'art. 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés.

Montants nécessaires à l'équilibre de report pour l'année 2023, qui seront inscrits au Budget Primitif 2024.

RAPPEL RESTES A REALISER ANNEE 2023**❖ DEPENSES****Dépenses non affectées à une opération**

202	Frais d'études, élaboration, modif. PLU	5.000,00 €
203	Frais d'études, recherche	2.084,00 €
204182	Sub° Dptmt élargissement RD74	126.803,00 €
2131	Constructions bâtiments publics	72.156,52 €
2152	Installations de voirie	511,20 €
2182	Matériel de transport	28.896,49 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5.516,03 €
2188	Autres immobilisations corporelles	72.204,00 €
Opération n°202001 – Aménagement de la place de Verdun		
2315	Installations, matériel et outillages techniques	30.024,41 €
Opération n°202102 – Restructuration Grange en salle du conseil		
2184	Mobilier	29.020,74 €
2313	Constructions	389.550,28 €
Opération n°202201 – Chaufferie bois/Réseau de chaleur		
2313	Installations, matériel et outillages techniques	48.094,35 €

TOTAL**784.938,11 €****❖ RECETTES**

1321	Subvention Etat	192.083,50 €
1322	Subvention Régionale	9.440,78 €
1323	Subventions départementales	21.858,09 €
1323	Subvention Européenne LEADER	264.619,54 €

TOTAL**488.001,91 €****LE CONSEIL MUNICIPAL**

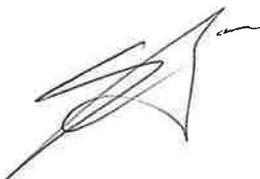
Où les propositions de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'affectation du résultat 2023 tel que proposé soit :

- **294.753,83 €** en section de fonctionnement, chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté,
- **600.000,00 €** en section d'investissement à l'article 1068 du budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

